

**COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal										18/2016			
Total memb	23	Exercice	23	Convoc	07/04	Prés.	17	Abs	6	Proc.	4	Votants	21

Par suite d'une convocation en date du sept avril deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le douze avril deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents excusés : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à ESCANDE Jacques, ANGLADE Jordane à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Affectation du résultat 2015

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif 2015 (délibération du conseil municipal du 13 mars 2016),
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants, exprimés en euros :

	CLOTURE 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT 2015	CLOTURE 2015	RAR	RESULTAT CONSOLIDE
INVESTISSEMENT	-804 341,43		185 875,03	-618 466,40	-168 878,66	-787 345,06
FONCTIONNEMENT	1 2019 436,89	-428 447,83	570 128,35	1 361 117,71		1 361 117,41
TOTAL				742 651,01	-168 878,66	573 772,35

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire,

- **Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :**

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31.12.2015	1 361 117,41
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	787 345,06
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	573 772,35
Total affecté au C/1068	787 345,06

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Pierre GARCIA

Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2016

Application agréée E-legalite.com